

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTS : .

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Habib DARWICHE à Antoine CANADAS, Messaouda EL FALOUSSI à Doriane CORSALE, Patricia GUICHARD à Thierry GIMENEZ.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016

Communication n° 16.127 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (du 16 juin au 31 août 2016) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.128 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election d'un nouveau membre de la commission municipale "Aménagement de l'espace, équipements publics et culture"

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu au scrutin public les personnes suivantes en tant que membres de la commission « Aménagement de l'espace, équipements publics et culture », Mme Corsale remplaçant Mme Laval.

Bernard CHAMBRILLON
Frédéric JEAN
Antoine CANADAS
Stéphane PEILLET
Sophie VERGNON
Bernard GUTTIN
Doriane CORSALE
Corinne DUBOS
Christian BULAND
Antoine GALERA

Délibération n° 16.129 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election de nouveaux représentants de la commune au sein de divers organismes et associations

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu au scrutin public les personnes suivantes au sein de différents organismes :

- Pour le Comité Local de Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), le nouveau délégué titulaire est : Madame Corsale et le nouveau délégué suppléant est Monsieur Lemaire
- Pour la commission d'élaboration de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon, le nouveau délégué titulaire est : Monsieur Gilles Gascon
- Pour l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, le nouveau délégué titulaire est : Monsieur Gilles Gascon
- Pour le centre social la Carnière, le nouveau délégué titulaire est : Madame Calvi et le nouveau délégué suppléant est Madame Monier
- Pour le centre social l'Olivier, les nouveaux délégués titulaires sont : Monsieur Mégard et Monsieur Moissard, le délégué suppléant est Madame Fischer
- Pour le centre social Louis Braille, le nouveau délégué titulaire est : Madame El Faloussi et le nouveau délégué suppléant est : Madame Monier
- Pour le conservatoire de musique, le nouveau délégué titulaire est : Monsieur JEAN

Délibération n° 16.130 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election d'un nouveau membre à la Commission locale d'évaluation de transfert des charges

Le Conseil municipal a procédé à l'élection au scrutin secret des nouveaux membres de cette commission dont les résultats sont les suivants :

Liste groupe majoritaire : Gilles Gascon-Eric Fromain-Doriane Corsale- Messaouda El Faloussi : 31 voix

Liste groupe d'opposition de gauche : Martine David : 8 voix

Bulletins blancs : 3

Bulletin nul : 1

Sont donc élus membres de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge entre la commune et la Métropole de Lyon : Gilles Gascon, Eric Fromain, Doriane Corsale, Messaouda El Faloussi, Martine David

Délibération n° 16.131 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Mission consultative pour la valorisation du patrimoine san-priot - Election d'un nouveau membre

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu au scrutin public M.LACHAIZE en tant que représentant au sein du collège « élus » de la mission consultative pour la valorisation du patrimoine San-Priot

Délibération n° 16.132 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election d'un nouveau délégué titulaire au sein du syndicat intercommunal de Rajat

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu au scrutin secret M.CANADAS en tant que délégué titulaire au syndicat intercommunal de Rajat dans les conditions suivantes :

M.CANADAS : 32 voix

Bulletins blancs : 11

Délibération n° 16.133 : INTERCOMMUNALITE : Modification statutaire n°1 relative aux statuts du SIGERLY

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'ensemble des modifications statutaires telles que décrites ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017 :

1/ pour l'exercice des compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune,

La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne ;

Adhésion de la Métropole de Lyon pour les territoires de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize

2/ pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Charbonnières-les-Bains, Fleurieu-sur-Saône, Francheville, Montanay, Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, La Tour-de-Salvagny ;

• **et des communes de :**

- Pour l'exercice de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », les communes de :

Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon.

- Pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », la commune de :

Chasselay ;

- Pour l'exercice de la compétence « éclairage public », les communes de :

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaine-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, La Tour-de-Salvagny, Vernaison ;

Ajout des communes de Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions et Solaize (sous réserve de délibération du conseil municipal pour la commune de Solaize)

3/ Pour l'exercice de la compétence dissimulation coordonnée des réseaux, les communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon ;

Ajout des communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize (sous réserve de délibération du conseil municipal pour la commune de Solaize)

- De prendre acte que l'extension de périmètre du SIGERLy n'entraîne aucune modification des articles 6 et 7 des statuts déterminant les modalités de gouvernance du syndicat

Délibération n° 16.134 : URBANISME : Acquisition du local commercial situé 40 rue Georges Sand

A la majorité (par 41 voix pour et 2 voix contre), le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition du local commercial situé 40 rue George Sand et anciennement occupé par la pharmacie de l'Hôtel de Ville, au prix de 190 000 € auquel s'ajoutent les frais d'agence de 9 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 199 000 € (dont 9 000 € de frais d'agence), et aux frais de notaire, estimés à 4 400 €, seront imputées à l'article 21318

Délibération n° 16.135 : URBANISME : Cession de biens communaux avec mise aux enchères

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la mise en vente sous la forme d'enchères publiques des biens communaux qui ne présentent plus d'utilité dans le cadre de l'exercice des compétences de la Ville
- d'approuver, en l'espèce, la mise en vente des biens suivants :
Maison de 106 m² (T5) située 65 rue Jean Moulin

Appartement de 72 m² (T4) situé 41 boulevard Herriot

Appartement de 60 m² (T4) situé 10 rue Victor Hugo

Appartement de 68 m² (T4) situé 22 rue Récamier

- d'approuver l'accompagnement de la structure notariale Min.not (Marché immobilier des notaires) et de la SCP BARTHELET-TAMBORINI-LANDREAU dans le cadre de cette procédure
- de dire que le mandat de réquisition de mise en vente avec mise à prix sera conclu avec la SCP BARTHELET-TAMBORINI-LANDREAU pour chaque bien dont le conseil municipal aura approuvé préalablement la mise en vente sous la forme d'une enchère publique
- d'autoriser le maire à signer les mandats de réquisition correspondant et tous actes liés à cette procédure

Délibération n° 16.136 : URBANISME : Signature d'une convention de remise des voiries rétablies dans le cadre de la réalisation de l'A46

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la signature d'une convention de remise des voiries rétablies avec la société des Autoroutes du Sud de la France dans le cadre de la construction de l'A46
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 16.137 : URBANISME : Signature d'une convention de servitude de passage et de réseaux dans le quartier Bel Air

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage et de réseaux au profit de la parcelle CN 123 située rue Claude Farrère à titre gratuit.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 16.138 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession / plan 3A

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'attribution des aides à l'accession dans les conditions suivantes :
 - Montant global de 12 000 € réparti entre 4 ménages pour le programme « Green Attitude » Rue Juliette Récamier ZAC du Triangle - Promoteur Diagonale.
 - Montant global de 3 000 € pour un ménage pour le programme « Nest » - Rue des Temps Modernes ZAC Berliet - Promoteur Nexity.
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

Délibération n° 16.139 : LOGEMENT : Renouvellement de la participation de la Ville à la démarche fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. D'approuver le renouvellement de la participation de la Ville à la démarche Fichier commun du Rhône
2. D'approuver le renouvellement de la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.
3. De dire que cette convention peut être renouvelée annuellement dans la limite de trois renouvellements
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
5. D'approuver le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 3 716 € pour l'année 2016.
6. De dire que la dépense sera financée à partir des crédits de paiement inscrits à l'article 6281.
7. D'approuver la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social.
8. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 16.140 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Avenant technique à la convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation (ANRU) - Contreparties à l'Association Foncière Logement (AFL)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant technique relatif aux contreparties dues à l'Association foncière logement dans le cadre de la convention Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU Saint-Priest-centre-ville)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Délibération n° 16.141 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)-protocole de préfiguration

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le contenu du protocole de préfiguration des projets en renouvellement urbain de la Métropole de Lyon
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole ainsi que tous les documents y afférents

Délibération n° 16.142 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat de ville - Programmation 2016 - Correction

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De modifier la programmation 2016 du contrat de Ville comme suit :

Action 52 (quartier de Bellevue, structure porteuse ADSEA)
 Coût total : 10 480€
 Subvention de la commune au titre de la politique de la Ville : 4 050 €
 Commune droit commun : 1 215 €
 Subvention Région politique de la Ville : 4 000 €
 Subvention Métropole de Lyon : 1 215 €

Communication n° 16.143 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Société publique locale OSER - Rapport du mandataire exercice 2015

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.144 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local 2016-2017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'accepter l'ensemble des propositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour l'année scolaire 2016 - 2017 :

Organisme	Nature de l'action	Proposition du comité départemental
Lyon St Priest Lutte	Accompagnement sportif aux collégiens	3 500 €
Collège Boris Vian	Jardin Vian	700 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philippe	Tous au théâtre	1 500 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philippe	De ma bulle à ma cité	500 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philippe	Réu-cirque	1 000 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philippe	Reborave – concours de robotique	600 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 7 800 €
- de dire que cette somme sera imputée à l'article 74718

Délibération n° 16.145 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive BASEBALL-SOFTBALL CLUB BRON / SAINT- PRIEST

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 800€ à l'association Baseball-Softball Club Bron / Saint-Priest pour la participation aux phases finales du Championnat de France de leurs équipes de Baseball et de Softball féminin qui se dérouleront à partir du mois de septembre 2016

- De dire que le montant de cette subvention sera imputé à l'article 6745 du budget principal

Délibération n° 16.146 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 27 novembre 2016

Délibération n° 16.147 : AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion aux différents partenariats du TTA pour la saison 2016-2017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec l'Université Lyon 2, la Métropole de Lyon, l'association « Culture pour tous »
- D'autoriser le maire à signer lesdites conventions
- D'approuver le renouvellement du partenariat avec l'association Balises sur la base du tarif déterminé par le TTA (saison 2016-2017)
- D'approuver le renouvellement du partenariat avec le CCAS de Saint-Priest sur la base des tarifs de la saison 2016-2017

Délibération n° 16.148 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention de partenariat avec la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à la MJC Jean Cocteau pour la période du 29 septembre au 31 décembre 2016
- d'autoriser le maire à signer ladite convention
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant maximum de 15 700 euros correspondant à la prise en charge du coût et des frais liés à l'emploi du directeur de la MJC au cours de cette même période
- de dire que le montant de cette subvention sera réellement déterminé à partir de la date effective d'embauche du directeur par la MJC Jean Cocteau
- de dire que cette dépense sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 16.149 : URBANISME : Dénomination d'une place publique - Secteur Village

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De rebaptiser la « Place de l'Ancienne Mairie » : « Place Bruno Polga ».

La séance est levée à 21h17

**Le Maire,
Gilles GASCON**